

homme d'esprit Mgr Laurent même à qui l'éditeur avait transmis un exemplaire en option en avait fait demander deux autres.»<sup>1)</sup> Au delà des frontières les gazettes lorraines, bruxelloises et parisiennes s'emparent de l'incident en en grossissant les détails ; en Prusse il sert à alimenter la propagande qui s'exerce à la même époque dans les milieux protestants et rationalistes contre les pratiques de la piété populaire, les pèlerinages, les guérisons miraculeuses. Le plénipotentiaire du roi près la Diète de Francfort envoie régulièrement au chancelier des coupures de journaux allemands qui s'occupent des moindres démarches du vicaire apostolique et les accompagnent de commentaires injurieux. Le gouvernement luxembourgeois reste étranger à cette forme de la polémique ; tout au plus Laurent lui reproche-t-il de ne pas sévir contre les libelles anticléricaux, les couplets satiriques qui quittent les presses de l'imprimerie Lamort pour être diffusés dans le pays. Le gouverneur en rend responsable le vicaire qui représente « un principe contre lequel la population entière du Grand-Duché a une antipathie très caractérisée et que j'appelle héréditaire... Le vicaire apostolique est un homme pieux et de moeurs irréprochables... mais sa tendance d'agrandir le pouvoir clérical et d'usurper sur le pouvoir civil, celle de substituer l'intolérance aux habitudes de charité non purement catholique mais chrétienne du Luxembourg, cette tendance est à la veille de produire une violente réaction ; je ne pourrai pas l'empêcher pour peu que Mgr Laurent cesse d'être prudent.»<sup>2)</sup>

\* \* \*

Les termes d'« intolérance » et d'« ultramontanisme » restent aussi la suprême accusation lancée contre le vicaire apostolique par les Etats du pays. En 1843 les débats sur la loi scolaire en avaient fourni la première preuve. Si le conseil était tenu à des ménagements envers Laurent l'Assemblée avait présenté toutes les objections que pouvait soulever un homme « élevé à l'école cléricale belge » (Dams), « étranger à nos habitudes et à nos moeurs » (N. Metz), qui « non seulement pour lui mais encore au nom du clergé luxembourgeois a refusé de promettre l'observation de nos lois » (Metz). La discussion du budget des cultes est pour les Etats une occasion propice pour renouveler

<sup>1)</sup> De la Fontaine à Blochausen, 25 juin 1843. AGL. N° 8. — Plus tard Laurent aura encore à se défendre de reproches et de commentaires désapprouvés. En 1849 il y répond dans une lettre privée sur le mode mi-plaisant mi-sérieux. « Fûrerst ist das, was man einmal im Leben nothgedrungen gethan noch eben keine Profession ; sodann aber meine ich, müsse man nothwendig unso milder sein, je weniger man mit dem Unhold gemein haben mag ; und endlich begreife ich das große Mitleid nicht, womit man für diesen Monsieur sich zu interessieren beharrt. Wenn er auch aus einem armen Landmädchen hat entweichen müssen, bleibt ihm doch noch Raum genug für alle seine Sippschaft, bei so vielen Herren und Damen, die ihn so bedauern. » (Lettre du 20 mai 1849. Arch. de Sempelveld).

<sup>2)</sup> Le gouverneur à Blochausen, 25 juin 1843. AGL. Chanc. 8.